



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le 24 juin 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 19h puis 37
Votants : 52
Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (jusqu'à 19h), Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Héliène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Christophe LE ROUX (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS) Christelle FENEON (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Christelle FENEON (MOELAN), a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h
 Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210624-2021_174-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2021-174

VIE COURANTE
10- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass'Commerce et Artisanat- Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-BIEN-ÊTRE BIO - O'CBD SHOP à Quimperlé, représenté par Monsieur Stéphane FERDOUEL, gérant, pour des travaux d'embellissement et d'aménagement du local commercial, l'achat de petits équipements, destinés au lancement et au développement du commerce.

Le montant de l'investissement est de 4 138.67€ HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **993.28 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (620.80€) et 9% par la Région Bretagne (372.48 €).

-G&C BEAUTY, à Moëlan-sur-Mer, représenté par Mme Héloïse FAVENNEC-MASSON, gérante, pour des travaux de rénovation et de mise aux normes du local et l'achat d'équipements destinés au lancement et au développement de l'activité.

Le montant de l'investissement est de 30 760.76 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 9% par la Région Bretagne (2 250 €).

-AU PALAIS D'OR, à Quimperlé, représenté par Mr Pierre EVENNOU, gérant, pour l'acquisition de nouveaux équipements, le renouvellement de matériels et la réfection du sol du commerce destinés à gagner en confort de travail et à améliorer l'attractivité du commerce.

Le montant de l'investissement est de 34 210.41 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 9% par la Région Bretagne (2 250 €).

-**PENN DA BENN**, à Quimperlé, représenté par Mme Marie-Josée MELLOUET, gérante, pour des travaux de ravalement, l'acquisition d'équipements mobiliers, de matériels informatiques et logiciel comptable, destinés à améliorer l'attractivité du commerce et faciliter la gestion de l'entreprise.

Le montant de l'investissement est de 7 997.42€ HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 919.38 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (1199.61 €) et 9% par la Région Bretagne (719.77 €).

-**CAFE DES SPORTS** au Trévoux, représenté par Mr Christian BRUSADIN, gérant, pour des travaux de mise aux normes d'accessibilité, création d'une terrasse et l'achat d'un logiciel de gestion, destinés à améliorer l'attractivité et augmenter l'activité du commerce.

Le montant de l'investissement est de 31 415.44 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750 €) et 15% par la Région Bretagne (3750 €).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat à :

-**BIEN-ÊTRE BIO - O'CBD SHOP**, pour un montant de **993.28 €** ;

-**G&C BEAUTY**, pour un montant de **6 000 €** ;

-**AU PALAIS D'OR**, pour un montant de **6 000 €** ;

-**PENN DA BENN**, pour un montant de **1 919.38 €** ;

-**CAFE DES SPORTS**, pour un montant de **7500 €**.

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat à :

-**BIEN-ÊTRE BIO - O'CBD SHOP**, pour un montant de **993.28 €** ;

-**G&C BEAUTY**, pour un montant de **6 000 €** ;

-**AU PALAIS D'OR**, pour un montant de **6 000 €** ;

-**PENN DA BENN**, pour un montant de **1 919.38 €** ;

-**CAFE DES SPORTS**, pour un montant de **7500 €**.

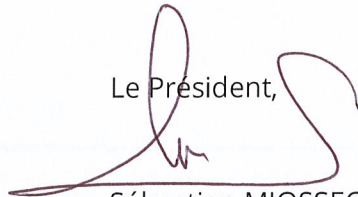
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC

